

N° 2023-13 VOI

ARRETE SUR LA CIRCULATION
Remplacement appui télécom / cassé - penché
Route de Genneville – D144
Du 28/08/2023 pendant 30 jours - 2 heures dans la calendrier
et si nécessaire jusqu'à la fin des travaux

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de **SPIE Citynetworks**, représentée par GILLE Emeline
02 32 96 91 39 de procéder aux travaux indiqués dans le titre

A R R E T E

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à interdire le stationnement le temps nécessaire.

ARTICLE 2

L'entreprise n'est pas autorisée à faire une ouverture de chaussée (non demandé)

ARTICLE 3

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté et de mettre en place les panneaux de signalisation correspondants,

ARTICLE 4

l'entreprise devra prévenir les riverains de ces travaux, ainsi que l'agence routière

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, au commissariat de Police ainsi qu'à l'agence routière chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 22/08/2023
Le Maire, Christian Minot

